

16 FEV. 2011

**ARRETE MINISTERIEL DU SAR/TLP223 DIT « CLINIQUE » A PERUWELZ DOIT ETRE REAMENAGE.**

---

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité,

Vu les articles 167 à 171 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie relatifs aux sites à réaménager, notamment l'article 169, § 1<sup>er</sup>;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement, modifié le 21 janvier 2010;

Vu la délibération du Collège communal de la Ville de PERUWELZ prise en séance du 15 mars 2010, demandant la désaffectation et l'exonération du rapport sur les incidences environnementales du site n° SAR/TLP223 dit « Clinique » à PERUWELZ;

Vu délibération du Conseil communal de la Ville de PERUWELZ prise en séance du 25 mars 2010 ratifiant la décision du Collège communal du 15 mars 2010;

Considérant la décision du Conseil wallon de l'environnement pour le développement durable de ne pas remettre d'avis sur les exonérations de rapports d'incidences environnementales, vu sa charge de travail, en vertu de laquelle son avis est réputé favorable par défaut;

Vu l'avis émis le 3 septembre 2010 par la Commission régionale d'aménagement du territoire estimant que les conditions remettant un avis favorable sur l'exonération du rapport sur les incidences environnementales;

Considérant que le projet concerne une petite zone au niveau local, et que les études préalables ont montré que le site ne présente pas de risque majeur de pollution;

Attendu que toute destination s'écartant de la destination initiale du plan de secteur nécessitera l'établissement par un expert d'une étude d'orientation voire de caractérisation pour démontrer la faisabilité de cette nouvelle destination.

**ARRETE:**

**Article 1<sup>er</sup>.**

Le réaménagement du site ne doit pas faire l'objet d'un rapport sur les incidences environnementales.

## Article 2.

Il est arrêté provisoirement que le site n° SAR/TLP223 dit « Clinique » à PERUWELZ doit être réaménagé.

Le périmètre du site est arrêté provisoirement suivant le plan n° SAR/TLP223 annexé au présent arrêté et comprend les parcelles cadastrées ou l'ayant été à PERUWELZ, 1<sup>ère</sup> division, section D, n° 528a2, 528b2, 528c2, 528e2, 528f2 528g2, 528h2, 528v, 528y, 528z, 562a4, 562a5, 562b5, 562c5, 562d4, 562d5, 562e5, 562f6, 562g5, 562g6, 562h4, 562k4, 562k5, 562l4, 562r5, 562s3, 562s5, 562t5, 562w5, 562x5, 562y4, 562z4 et à PERUWELZ, 1<sup>ère</sup> division, section E n° 31k2, 31n2.

## Article 1.

Le présent arrêté sera notifié pour avis:

- à la Ville de PERUWELZ;
- aux propriétaires:
  - VAN WASSENHOVE Geoffrey, né le 25 août 1983 à Ath, domicilié rue des Chauffours, 6 à 7600 PERUWELZ;
  - VAN WASSENHOVE Gwendoline, Marie, Françoise, Marc, Ghislaine, Renelde, née le 24 juillet 1978 à Tournai, domiciliée rue Saint-Croix, 12 à 6700 ARLON;
  - VAN WASSENHOVE Estelle, Jacqueline, Gilles, Josèphe, Ghislaine, née le 28 novembre 1979 à Tournai, domiciliée Square Valère-Gille, 9/001e à 1050 IXELLES;
  - VAN WASSENHOVE Benjamin, Bérenger, Norbert, Marc, né le 18 juin 1981 à Tournai, domicilié rue des Croisettes, 5 à 7850 ENGHIEU;
  - VAN WASSENHOVE Isabelle, Marie, Thérèse, Arnoldine, Josèphe, Ghislaine, née le 23 avril 1941 à Woluwé-Saint-Lambert, domiciliée avenue des Villas, 23 à F- 59650 Villeneuve d'Ascq (France);
  - VAN WASSENHOVE Jean, Charles, Alexandre, Ghislain, Renelde, né le 6 août 1942 à Woluwé-Saint-Pierre, domicilié rue des Chauffours, 12 à 7600 PERUWELZ;
  - VAN WASSENHOVE Catherine, Marie, Alice, Stéphanie, Lucie, née le 23 juin 1946 à Etterbeek, domiciliée rue Madame, 30 Sixième arrondissement F- 75006 Paris (France);
  - VAN WASSENHOVE Marie-Bérengère, Lucie, Elisabeth, Ernestine, née le 28 octobre 1947 à Etterbeek, domiciliée avenue des Rouge-Gorges, 3 à 1950 Kraainem;
  - VAN WASSENHOVE Marc, Thomas, Marie, Georges, Christophe, né le 4 mai 1953 à Ixelles, domicilié rue Albert 1<sup>er</sup>, 56 à 7600 PERUWELZ;
  - FAKIR Nazrul, né le 1<sup>er</sup> juin 1967 à Narayanganj (Bangladesh), domicilié rue des Chauffours, 18 à 7600 PERUWELZ;
  - LEFEBVRE Christiane, Nelly, Augusta, née le 16 octobre 1953 à Beloeil, domiciliée avenue Latérale, 43 à 1180 UCCLE;
  - CAPIEAUX Monique, Alice, Victoria, née le 17 janvier 1948 à Péruwelz, domiciliée rue du Petit-Bruxelles, Saintes 82 à 1430 REBECQ;

- CAPIEAUX Nicole, Marie, thérèse, née le 21 octobre 1951 à Péruwelz, domiciliée Vieux Chemin de Leuze, 20 à 7600 PERUWELZ;
- CAPIEAUX Pierre, Jacques, né le 12 avril 1945 à Wasmes, domicilié rue de Nèvremont, 119 à 5070 FOSSES-LA-VILLE;
- LEFEBVRE Robert, Ghislain, né le 31 mars 1926 à Harchies, domicilié rue du Breux, Chassepierre, 4/1 à 6824 FLORENVILLE;
- VANGENEBERG Luc, Laurent, Gérard, né le 23 février 1960 à Tournai, domicilié rue Albert 1er, 48 à 7600 PERUWELZ;
- STRADY Josette, Alice, née le 21 août 1936 à Condé sur Escaut (France), domiciliée Boulevard Léopold III, 101 à 7600 PERUWELZ;
- VANDERSTICHELE Olivier, Ghislain, Daniel, né le 26 mars 1961 à Mons, domicilié rue Albert 1er, 54 à 7600 PERUWELZ;
- PROCUREUR Jean, né le 12 mars 1946 à Péruwelz, époux de COCU Chantal, domicilié rue de Sondeville, 5/1 à 7600 PERUWELZ;
- COCU Chantal, Paula, née le 1<sup>er</sup> août 1952 à Péruwelz, épouse de PROCUREUR Jean, domicilié rue de Sondeville, 5/1, à 7600 PERUWELZ;
- DEWASMES Jean, François, Fabien, Oscar, Ghislain, né le 15 septembre 1959 à Péruwelz, domicilié rue de la Savatte, 5 à 7604 PERUWELZ;
- DEWASMES Pierre, Oscar, Paul, Ghislain, né le 19 avril 1935 à Péruwelz, domicilié rue d'Hergnies 26 à 7600 PERUWELZ;
- COCU Anne-Marie, Eugénie, Josée, née le 14 novembre 1946 à Péruwelz, domicilié chaussée d'Enghien, 349A à 060 SOIGNIES;
- COCU Guy, Augustin, Léon, né le 8 août 1939 à Péruwelz, domicilié Les Quatre Chemins, 109 à 7608 PERUWELZ;
- RISSELIN Christine, née le 30 janvier 1969 à Tournai, domiciliée rue des Charbonniers, 1A à 7322 BERNISSART;
- DEBAUCHE Philippe, Pierre, Marie, Victor, né le 3 août 1937 à Péruwelz, domicilié rue de Sondeville, 4 à 7600 PERUWELZ;
- VANNESTE Anita, Anny, née le 25 décembre 1939 à Menin, domiciliée rue Albert 1<sup>er</sup>, 70 à 7600 PERUWELZ;
- DUMOULIN Christian, Oscar, Aimé, né le 10 février 1954 à Péronnes-Lez-Antoing, domicilié rue Albert 1<sup>er</sup>, 70 à 7600 PERUWELZ;
- Centre Hospitalier de Wallonie Picarde avenue Delmee, 9 à 7500 TOURNAI;
- à la Commission régionale d'Aménagement du territoire, section d'Aménagement actif;
- à la Commission communale d'Aménagement du territoire et de mobilité;

**Article 1.**

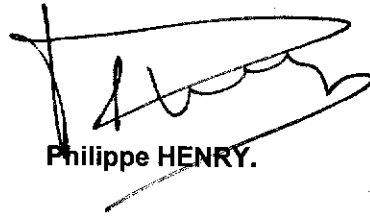
Suivant l'article 171, depuis la notification du présent arrêté jusqu'à l'entrée en vigueur de l'arrêté abrogeant le périmètre, le propriétaire ne peut aliéner ou grever de droits réels les biens situés dans le site à réaménagé, sans l'autorisation du Gouvernement. Celui-ci notifie sa décision dans les trois mois de la réception de la demande d'autorisation ; à défaut, sa décision est réputée favorable.

**Article 2.**

Le présent arrêté entre en vigueur au jour de sa signature.

Namur, le

16 FEV. 2011



Philippe HENRY.